NOTRE BAREME D'HONORAIRES*

TRANSACTIONS :

Honoraires de négociation pour les bâtis et terrains (TVA 20%)

8000 € TTC (forfait) pour les biens d'un montant inférieur ou égal à 160 000€

6% TTC maximum de 160 000€ à 999 999€ inclus.

5% TTC au-delà

POUR LA VENTE EN VIAGER : Forfait de 10 000€ jusqu'à 160 000€ au-delà 6% TTC maximum

Pour les programmes neufs : selon le barème du promoteur

Pour les murs commerciaux, droit au bail et fonds de commerce (TVA 20%)

15% TTC maximum du montant de la vente

Selon les mandats les honoraires TTC sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

Calcul des honoraires :

- Sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont charge acquéreur

- Sur le prix de vente affiché (en déduction) lorsqu'ils sont charge vendeur

LOCATIONS SAISONNIERES :

25% TTC maximum à la charge du locataire sur le montant net propriétaire

Les locataires ont en sus à leur charge, les frais inhérents à la location (ménage de sortie, Location de linge, caution dégâts, taxe de séjour etc….)

Avis de valeur ou estimations :

Les avis de valeur sont gratuits pour un projet de mise à la vente du bien estimé. Pour tout autre motif (succession, assurance etc.) le prix de la prestation est de 50€ ttc jusqu'à 50m² (forfait) et de 1€ /m² à partir de 51m² (Un devis sera préalablement établi avant toute démarche)

**« Dans le cadre d'une transaction pour la vente, l'agence ELVI immobilier ne doit recevoir ni détenir d'autre fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. »*